



<http://www.ffn-fschv.ch>

Charte de la Fédération Fribourgeoise de Natation

Préambule

La FFN a pour but de promouvoir, d'organiser et de coordonner la pratique des sports nautiques représentés au sein de Swiss Swimming et de la SSS, dans le canton de Fribourg.

Dans ce contexte, l'Assemblée générale de la FFN adopte la présente charte, destinée à favoriser la collaboration entre les clubs et sociétés membres, à développer les synergies et à garantir la collégialité, la solidarité et le respect mutuel au sein de la Fédération.

Principe 1 : Equité

La FFN garantit un traitement équitable à tous ses membres, indépendamment de leur importance en termes de nombre d'adhérents ou de résultats sportifs.

Principe 2 : Solidarité

Tous les membres de la FFN s'engagent à soutenir les autres clubs et sociétés, lors de situations qui pourraient remettre en cause le bon déroulement de leurs activités respectives contribuant à la promotion des sports nautiques dans le canton.

Principe 3 : Collaboration

Tous les membres de la FFN s'engagent à collaborer, dans la mesure de leurs disponibilités, avec les autres clubs et sociétés, pour permettre la réalisation d'activités contribuant à la promotion des sports nautiques dans le canton (concours, camps d'entraînements, formation, etc.).

Si un club ou une société de la FFN venait à être privé temporairement ou définitivement des espaces nécessaires au bon déroulement de ses activités, les autres membres s'engagent à l'aider dans la recherche de solutions et, sans empiéter sur ses propres activités et dans la mesure du possible, à lui mettre à disposition certains espaces dont il bénéficie.

Principe 4 : Collégialité

Tous les membres de la FFN s'engagent à ne pas empiéter sur les espaces utilisés par d'autres clubs ou sociétés membres et à ne pas solliciter des espaces d'entraînement utilisés par d'autres clubs ou sociétés membres, sans s'être au préalable entretenu avec le(s) club(s) ou société(s) concerné(s).

Principe 5 : Respect mutuel

Tous les clubs et sociétés de la FFN s'engagent à exiger de leurs cadres, adhérents et athlètes qu'ils manifestent respect et courtoisie à l'égard des membres des autres clubs et sociétés. Ils s'engagent en outre à promouvoir le fair play et l'esprit sportif au sein de leurs équipes.

Farvagny, le 20 avril 2018